



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°113/2023
du Conseil communautaire
Séance du 25 septembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 19 septembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 48
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Mohamed BERKANE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY CROS, Claude SALAU, Maria SEUBE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Yves CAZORLA à Michel AGNEL, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Jean Christian REY, Benjamin DESBRUN à Christine CLERC, Daniel MOUCHETANT à Gilles BEAUDET, Christine MUCCIO à Philippe BERTHOMIEU, Jean-Louis NOIRET à Bernard DUCROS, Jennifer OBID à Michel FOND-THURIAL, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Christian SUAU, Vincent ROUSSELOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à José RIEU

Absents/Excusés : Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Pascale BORDES, Maxime COUSTON, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Fred MALHER, Laurent OUIILLON, Alain POMMIER, Béatrice REDON, Christophe SERRE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Régie de l'Assainissement

Considérant l'erreur technique attachée à la délibération n° 70/2023 du 26 juin 2023, résultant de l'absence de restes à réaliser, il convient de retirer cette délibération et de la remplacer comme suit.

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	2 986 711,66	1 218 670,52	1 768 041,14	-1 247 753,55	520 287,59
Fonctionnement	2 447 836,09	2 015 781,64	432 054,45	1 190 721,92	1 622 776,37
Total	5 434 547,75	3 234 452,16	2 200 095,59	-57 031,63	2 143 063,96

Le compte administratif pour le budget annexe Régie Assainissement pour l'exercice 2022 s'élevé toutes sections confondues à :

- En recettes : 5 434 547,75 €
- En dépenses : 3 234 452,16 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 5,43 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 2,4 M€ et sont constituées principalement des redevances d'assainissement collectif et redevances afférentes pour un montant de 1,7 M€ (chapitre 70).

Les autres recettes sont composées des travaux de branchements pour 69,5 K€ (chapitre 70), des participations d'assainissement collectif (PFAC) pour 155,5 K€ (chapitre 70), les locations de compteurs pour 158,5 K€ ainsi que des primes d'épuration pour un montant de 113,7 K€ (chapitre 74).

Les recettes d'investissement atteignent 2,9 M€. Elles comprennent quant à elles, les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département du Gard pour 121,6 K€ (chapitre 13), l'encaissement du prêt contracté pour 1 M€ (chapitre 16) et l'affectation du résultat 2021 pour 1,2 M€ (chapitre 10).

Les recettes sont complétées de la dotation aux amortissements pour 559,5 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 3,23 M€

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 2 M€, sont composées de :

- 798,8 K€ pour les charges à caractère général. Elles comprennent la gestion des conventions de gestion avec les communes pour 458,1 K€ ainsi que la gestion directe de cette compétence pour les autres communes. Les entretiens des réseaux (65,3 K€) et les créations de branchements pour les particuliers (31,8 K€) sont de ce fait à souligner ;
- 278,9 K€ au titre des charges de personnel. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi que les personnels transverses refacturés du Budget Principal ;
- 162,3 K€ pour les atténuations de produits qui sont relatifs à une partie des reversements des redevances à l'agence de l'eau ;
- 201,9 K€ au titre des intérêts d'emprunt ;
- 13,3 K€ de charges exceptionnelles relatives aux annulations de titres sur exercice antérieur.

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'assainissement.

Enfin, il est à noter la dotation aux amortissements pour 559,5 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Côté investissement, les dépenses atteignent 1,2 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

- La dépenses d'équipement et de travaux programmées en 2022 pour 443,8 K€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent des schémas directeurs, des travaux sur réseaux, des travaux et entretiens sur les Step, des travaux tels que des tranchées pour des constructions et des raccordements divers. Et ce, pour toutes les communes en Régie.
- Le remboursement du capital de la dette pour 774,7 K€ ;

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 2 143 063,96 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : 520 287,59 € ;
- Résultat de fonctionnement : 1 622 776,37 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2022 d'un montant de 184 436,88 € en recettes et 777 760,83€ en dépenses, un excédent de financement de 1 549 740,01 € est constaté.

Le compte administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement est joint à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 19 juin 2023 et du 18 septembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (1 abstention par procuration) Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.

- Retire et remplace la délibération n° 70/2023 du 26 juin 2023 pour le vote du Compte Administratif 2022 du budget annexe Régie de l'Assainissement,
- Approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe Régie de l'Assainissement, toutes sections confondues, tel qu'il a été arrêté.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

03 OCT. 2023



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.